

République Française
Département du Loiret
Canton de Saint Jean le Blanc

Commune d'OUVROUER-LES-CHAMPS

**ARRETE N° 2024/13 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT - EXTENSION DES RESEAUX HT ET BT ET
ALIMENTATION PRODUCTEUR PHOTOVOLTAIQUE - D107 - ROUTE DE
JARGEAU**

Le Maire d'Ouvrouer Les Champs ;

Vu le code de la route ;

Vu le CGCT ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06/111992 ;

Considérant que pour permettre à l'entreprise SPIE Citynetworks de Saint Jean De Braye (45) de réaliser les travaux d'extension des réseaux Haute Tension et Basse Tension et d'alimentation de producteur photovoltaïque sur la Route Départementale 107 – Route de Jargeau, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 17 juin 2024 et pour une durée de travaux estimée à 30 jours, la circulation des véhicules sur la Route Départementale 107 sera réglementée dans le Sens des Points de Repères (PR) décroissants manuellement.

Article 5 : La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement de la signalisation incomberont entièrement à la personne chargée des travaux.

Article 6 : Toutes les dégradations seront à la charge du demandeur avec remise en état à l'identique.

Article 7 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 8 : Une ampliation sera adressée à :

- La Gendarmerie de Jargeau
- L'entreprise SPIE Citynetworks

Chargés, chacun, en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Ouvrouer les Champs,
Le 30 mai 2024.

Mme le Maire,
MONNOT Laurence.

